

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2017, VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-91, AUX FINS DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENTIELLE R-2 381 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-1 320

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2017, a adopté le projet de règlement numéro 11-2017, visant la modification du règlement de zonage 04-91, aux fins de créer la zone résidentielle R-2 381 à même une partie de la zone R-1 320.

La zone R-1 320 est située immédiatement au sud-est du chemin d'Oka. Elle comprend les immeubles situés sur la rue Paquin.

La zone projetée R-2 381 comprend les immeubles situés au 3666 et 3672 chemin d'Oka.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 5 juin 2017 à 19 h 30, à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, ce 17 mai 2017.

Stéphane Giguère Directeur général